



Karate Shotokan Essonnien



Le K.S.E. est une association reconnue d'utilité publique.

Par conséquent, chaque adhérent peut bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 66% sur le montant versé au club. Les salariés qui choisissent cette possibilité se verront remettre un document Cerfa pour bénéficier de la réduction d'impôt. Le montant payé au final sera largement inférieur au montant de la cotisation.

2 choix s'offrent aux adhérents :

- ✓ s'acquitter de la cotisation classique en fonction de la catégorie d'inscription ; aucune réduction d'impôt ne pourra être envisageable.
- ✓ verser un montant supérieur à la cotisation (indiqué sur le document relatif aux tarifs), et bénéficier d'une réduction d'impôt de 66%.